

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 16 février 2026 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Madame : Mélissa Boucher-Caron—Josée Beaulieu—Hélène Durette—
Mélissa Bégin

Messieurs : Guy Thibault—Alain Morin—Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration est aussi présente à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Résolution du conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale PRIMA
4. Factures;
5. Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour;
6. Levée de l'assemblée;

2026 – 038

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Bégin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté.

**RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENTÉRINANT ET CONFIRMANT
LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE
COMPTES FINALE PRIMA**

ATTENDU que la Municipalité de Saint Elzéar de Témiscouata a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que le projet visait à améliorer, adapter ou développer des infrastructures municipales favorisant la participation sociale, la sécurité et la qualité de vie des personnes que;

ATTENDU que les travaux prévus au projet ont été réalisés conformément aux exigences du programme, aux plans et devis approuvés, ainsi qu'aux normes applicables;

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre au ministère une reddition de compte finale confirmant la réalisation complète des travaux admissibles et l'utilisation conforme de l'aide financière;

ATTENDU que l'ensemble des documents requis ont été préparés et vérifiés par l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE,

2026 – 039

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

D'entériner et de confirmer que les travaux réalisés dans le cadre du projet, financé par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), ont été complétés conformément aux exigences du programme.

D'approuver la reddition de compte finale et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

FACTURES 2025

2026 – 040

ATTENDU que deux factures impayées datant de novembre 2025 n'ont pas été présenté au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au paiement de ces deux factures.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h02 le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire